Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 20 (1994)

Heft: 2

Buchbesprechung: Rezensionen = Recensions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REZENSIONEN / RECENSIONS

Hans-Joachim Schneider

Einführung in die Kriminologie

Verlag de Gruyter, Berlin/New York, 1993, 369 Seiten.

Das erstmals 1974 erschienene Lehrbuch erscheint jetzt als Studienbuch in der JURA-Reihe des Gruyter Verlages.

Der Autor, Professor für Kriminologie an den Universitäten Münster in Westfalen und an der Humboldt-Universität in Berlin ist einer der «internationalsten» Kriminologiedozenten deutscher Sprache.

Dies spiegelt sich auch in diesem Buche nieder, das aus 14 Kapiteln (Kriminologie und Kriminalität; Kriminalistik und Dunkelfeldforschung; Kriminalität: Ihr Umfang, ihre Struktur, ihre Verteilung, ihre Aufklärung und ihre Entwicklung; Gewaltkriminalität; Organisiertes Verbrechen; Die Verursachung der Kriminalität; Sozialstrukturelle Ursachen niedriger Kriminalität: das Beispiel Japan; Frauen und Kriminalität; Kinder und Jugenddelinquenz; Kriminalität alter Menschen und an alten Menschen; Kriminalität in den Massenmedien; Das Verbrechensopfer; Kriminalitätsvorbeugung; Wiedergutmachung statt Strafe) und dazwischen «Fenster zur Welt», «Im Blickpunkt» und «Im Blitzlicht» besteht. Die «Fenster zur Welt» geben internationale Ausblicke, «Im Blickpunkt» werden Kurzinformationen zu einzelnen Problemkomplexen gegeben und «Im Blitzlicht» bietet Fälle und Beispiele, die zu den entsprechenden Kapiteln passen.

So wird z.B. hingewiesen auf die Kriminalpolitik für Europa und die Welt, die Kriminalität der Aborigines in Zentralaustralien, und das Problem der Strassenkinder im «Fenster», auf Serien- und Massenmord und Verbre-

chensfurcht sowie Strafvollzugspsychologie und -soziologie im «Blick-punkt» und schliesslich Regierungskriminalität, der Mord an Richter Falcone, die Tötung alter Menschen auf der Intensivstation, die Verbrechensopfer in der Vergewaltigungssituation, sowie die «Cambridge-Somerville-Jugendstudie» im «Blitzlicht».

Dass Schneider gerade Japan als eines der Länder der Niedrigkriminalität als Beispiel nimmt, führt zurück auf seine Dozententätigkeit in jenem Lande und den engen Beziehungen mit japanischen Kriminologen; dass er auf die Viktimologie ebenfalls speziell hinweist ist für ihn als Vorkämpfer dieser Disziplin selbstverständlich. Er hat sich hier ja auch jahrelang als Präsident der diesbezüglichen internationalen Gesellschaft stark gemacht.

Das Buch scheint mir eine ausgezeichnete Einführung in dieses in den meisten Ländern ja immer noch ein Schattendasein führendes Universitätsfach zu sein. Eine 39-seitige Bibliographie – das ganze Buch umfasst 369 Seiten, eingerechnet ein 13-seitiges Sachregister – weist auf vertiefte Studien zu den einzelnen Problemkreisen hin.

Walter T. Haesler

Niklaus Oberholzer

Grundzüge des Strafprozessrechts, dargestellt am Beispiel des Kantons Sankt-Gallen

Editions Stämpfli + Cie AG, Berne, 1994, 623 pages.

Un livre récent expose les principes de la procédure pénale à l'exemple de la législation du canton de Saint-Gall. Comme l'auteur le note avec raison dans son avant-propos, la jurisprudence du Tribunal fédéral sur l'art. 4 CF et celle de la commission européenne des droits de l'homme et de la Cour européenne des droits de l'homme sur les art. 5 et 6 CEDH ont pris une telle importance qu'en fait, l'unification de la procédure pénale en Suisse est déjà réalisée dans une large mesure. Le législateur cantonal est encore libre d'organiser les autorités et de régler les voies de recours. En revanche, le statut des parties au procès pénal, la recherche et l'administration des preuves, ainsi que l'usage des moyens de coercition sont soumis à l'exigence de garanties minimales déterminées par la jurisprudence fédérale et la pratique des organes juridictionnels institués par la Convention européenne des droits de l'homme. C'est pourquoi l'auteur a jugé bon de ne plus présenter un exposé de la procédure pénale du canton de Saint-Gall, comme il l'avait fait en 1988, mais un livre nouveau, dont la matière a été refondue, qui met l'accent sur les principes, expose largement les exigences du droit fédéral et conventionnel, examine si et dans quelle mesure la législation saint-galloise y répond et ne mentionne que d'une manière ponctuelle les autres législations cantonales.

La distribution de la matière est classique: principes généraux, organisation et compétences matérielles des autorités, compétence à raison du lieu, parties au procès pénal, règles générales de la procédure, recherche, administration et appréciation des preuves, mesures de contrainte, déroulement des phases de la procédure ordinaire, procédures spéciales, répression des contraventions, jugement par défaut, atteintes à l'honneur et au crédit jugées en procédure pénale privée, procédure à l'égard des enfants et des adolescents, voies de recours, frais et indemnités, exécution des décisions.

Si l'initiation à la justice pénale du professeur François Clerc et le traité, le précis et le commentaire de M. Gérard Piquerez figurent dans la bibliographie, l'ouvrage repose essentiellement sur la doctrine allemande et suisse alémanique. Dans l'optique choisie, c'est fort compréhensible. Mais nous avons eu

l'heureuse surprise de trouver des extraits d'arrêts du Tribunal fédéral en langue française, par exemple à propos des contrôles d'identité par la police judiciaire (ATF 109 la 150 s., cité p. 37), de la fouille corporelle (ATF 109 la 158, cité p. 38), de la déposition d'un agent infiltré (ATF 118 la 330 s., cité p. 44), à côté d'extraits en langue allemande de la jurisprudence fédérale et saintgalloise. La loi sur l'aide aux victimes d'infractions est prise en compte dans l'exposé des droits des parties (p. 195 ss.). Le principe de la légalité et de l'opportunité des poursuites est examiné à la lumière du droit fédéral, y compris l'avant-projet de révision de la partie générale du Code pénal. Le droit saintgallois observe strictement le principe de la légalité. Mais le juge d'instruction et le procureur général apprécient s'il y a des indices suffisants de la commission d'une infraction pour ouvrir une enquête ou, au terme de celle-ci, suspendre la procédure par une ordonnance de non-lieu. Les arrangements non formels, fréquents dans la pratique, ne sont pas ignorés (p. 216 ss). Les règles d'exclusion relatives à la preuve sont aussi exposées, avec des exemples tirés de la jurisprudence cantonale (p. 244 ss.). L'arrestation, les droits de la personne arrêtée, les conditions et le régime de la détention préventive sont l'objet de développements substantiels, de même que l'examen corporel par un médecin et les mesures officielles de surveillance du courrier postal et des télécommunications.

Ne pouvant mentionner ici tous les thèmes abordés, nous ne pouvons qu'inviter le lecteur à découvrir lui-même la richesse d'un livre qui montre l'ampleur des questions posées par l'administration de la justice en matière pénale. La lecture de l'ouvrage n'apporte pas seulement des informations utiles sur l'application du droit en vigueur. Elle stimule aussi la réflexion sur les améliorations qu'il conviendrait d'apporter à nos législations cantonales pour les adapter aux exigences actuelles de la jurisprudence sur la liberté personnelle.

Jean Gauthier